

# **POLE EDUCATION/ ENFANCE/JEUNESSE ANNEE 2016-2017**

## **DOSSIER UNIQUE**

### **MODALITES GENERALES DE FONCTIONNEMENT**

- ✓ **PERISCOLAIRE**
- ✓ **RESTAURANT SCOLAIRE**
- ✓ **TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE (T.A.P.)**
- ✓ **A.L.S.H. Jean SIGALAS**
- ✓ **MAISON DE L'ENFANCE**
- ✓ **BUS**
- ✓ **@NIM'JEUNES**
- ✓ **ANIMATION JEUNESSE**



**Accompagnement pour compléter le dossier d'inscription (page 3)  
Modifications sur les heures de surveillance de la circulation devant  
les écoles (page 4) et sur les PAI alimentaires (page 4)**

A destination des : **FAMILLES**

## PREAMBULE POLITIQUE

A travers le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT), les différents services municipaux participent avec leurs partenaires institutionnels et associatifs à la mise en œuvre de la politique éducative complémentaire globale de la commune. Le but est de **mobiliser toutes les ressources du territoire, afin d'offrir à chaque enfant et jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité.**

Le PEDT garantit une **complémentarité et une cohérence entre les projets des écoles, des établissements et des activités proposées aux élèves et aux jeunes en dehors du temps scolaire**, donc une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant avant, pendant et après l'école. Il contribue également à **la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondantes à des besoins identifiés au niveau de chaque territoire.** Il favorise enfin la **création de synergies entre les acteurs** tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

**Cette politique met l'accent sur le développement, l'épanouissement et la réussite de l'enfant et de l'adolescent en leur permettant de trouver leur place dans sa ville et dans la société actuelle.**

### MISSIONS DU PÔLE :

Le Pôle Education/Enfance/Jeunesse a pour mission :

- D'organiser des loisirs éducatifs pour les enfants en dehors de l'école
- D'organiser des loisirs éducatifs pour les jeunes lors des vacances scolaires et certains événements
- D'assurer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (TAP)
- D'assurer la restauration (de la conception à l'assiette) pour les restaurants d'enfants des 2 groupes scolaires, de l'accueil de loisirs, ainsi que le portage à domicile pour les personnes âgées
- D'assurer le ménage sur l'ensemble des bâtiments municipaux
- D'assurer la facturation de toutes les actions du pôle
- D'organiser le sport dans les écoles (APSA, Olympiades) et des activités sportives sur les temps péri, post scolaire, ainsi que dans les quartiers

### INTENTIONS EDUCATIVES :

Les principes éducatifs défendus par la mairie sont ceux d'une éducation laïque et populaire qui doit tendre à ce que les enfants et les jeunes acquièrent des méthodes de réflexion, de travail et un esprit critique offrant à chaque personnalité la possibilité de se développer librement. Ils doivent permettre d'accroître chez les enfants et les jeunes, l'esprit de responsabilité, de tolérance, de solidarité, le respect d'autrui, le désir de mieux connaître et comprendre les autres, le désir de rechercher tout ce qui est humain et fraternel.

**Les activités proposées viseront en particulier à réduire les inégalités qui subsistent encore dans l'accès aux sports, à la culture et aux savoirs. Elles seront orientées de telle sorte qu'en soit exclu tout ce qui propage ou justifie l'individualisme, la violence, l'intolérance, l'humiliation, le racisme ou le sexisme.**

Elles seront diversifiées et adaptées à l'âge des différents publics, leur permettant de s'épanouir, d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter, de partager, d'être valorisés, reconnus, tout en favorisant la nécessaire part de rêve, de plaisir, de joie, de rire, inhérente à un temps de loisirs.

Dans tout ceci, les adultes (faisant partie d'une équipe éducative de par leur attitude et leur comportement) sont des référents pour les enfants et les jeunes. Leurs actions et leurs interventions doivent donc s'intégrer au projet éducatif territorial.

### MOYENS D' ACTIONS :

Afin de donner corps à ces intentions éducatives, le pôle se dote d'un certain nombre de moyens d'actions :

- Des commissions (Education/Enfance /Jeunesse et restauration)
- Un groupe de travail sur la réforme
- Une politique tarifaire permettant à tous l'accès aux prestations suivant les revenus du ménage
- Une cuisine centrale réhabilitée et des réfectoires pouvant accueillir tous les enfants
- Des structures avec des équipes qualifiées et diplômées,
- Des partenariats municipaux, associatifs et institutionnels
- Le label « Ville amie des enfants »
- Des outils de communication pour faciliter le dialogue avec les familles et les partenaires
- Des actions fédératrices : la semaine de l'enfance et de la jeunesse, les 10 jours de défis solidaires, l'anniversaire de la convention, les droits des enfants, olympiades, passerelles...
- Une politique de mixité sociale sur les actions spécifiques dans l'année

## MODALITES D'ACCUEIL ET D'INSCRIPTIONS

*Pour tout renseignement (tarifs, facturation, horaires...), vous pouvez contacter le Pôle E/E/J  
☎ 05.53.35.57.08 ou 32*

### FICHE D'INSCRIPTION ET STRUCTURES

Pour des raisons de responsabilité et pour chaque enfant ou jeune, **une fiche d'inscription (recto/verso) doit être dûment remplie pour fréquenter l'ensemble des structures ci-dessous (ANNEXE 1).**

L'école des parents et des éducateurs de la Dordogne, vous propose de vous accompagner pour remplir ce document **le lundi 5 et mardi 6 septembre de 8h30 à 9h30 et de 16h30 à 17h30 dans la salle polyvalente de E.LE ROY ou à l'accueil périscolaire L .PERGAUD ☎ 09.86.10.34.69.**

STRUCTURES	AGE	LIEUX + ☎	HORAIRES	PERIODES
<b>ENFANCE</b>				
PERISC. E. Le ROY	<b>2 ans ½ - 12 ans</b>	<b>05.53.35.57.13</b> Rue Venta de Baños	7 h 30 - 8 h 30 16 h 30 - 18 h 30	HORS VACANCES
PERISC. L. PERG.		<b>05.53.08.54.09</b> ECOLE L.PERGAUD	7 h 30 - 8 h 30 16 h 30 - 18 h 30	HORS VACANCES
T.A.P. Maternelle		ECOLE E. L ROY <b>05.53.35.57.13</b> <b>06.46.91.95.34</b> ECOLE L.PERGAUD <b>05.53.08.54.09.</b> <b>06.46.91.95.35</b>	13 h 30 - 14 h 15	LUNDI , MARDI, JEUDI et VENDREDI
T.A.P. Élémentaire		ECOLE E. L ROY <b>05.53.35.57.13</b> <b>06.46.91.95.34</b>	15 h 00 - 16 h 30	LUNDI / JEUDI
		ECOLE L.PERGAUD <b>05.53.08.54.09</b> <b>06.46.91.95.35</b>	15 h 00 - 16 h 30	MARDI / VENDREDI
ALSH J.SIGALAS		Av des Eglantiers <b>05.53.53.45.01</b>	13 h 00 - 18 h 30 7 h 30 - 18 h 30	MERCREDI après-midi VACANCES
MAISON DE L'ENFANCE **		Cité Pagot Bât. D <b>05.53.09.74.95</b>	16 h 30 - 18 h 30	SOIR (HORS VACANCES ET MERCREDI)
RESTAURANT D'ENFANTS		E. LE ROY <b>05.53.53.27.92</b> L. PERGAUD <b>05.53.08.54.09</b>	11 h 30 - 13 h 20 11 h 30 - 13 h 20	HORS VACANCES
BUS		E. LE ROY <b>05.53.35.57.13</b>	8 h 00 - 8 h 22* 16 h 35 - 17 h 05*	HORS VACANCES
<b>JEUNESSE</b>				
@NIM'JEUNES	<b>12 ans – 17 ans Collège / Lycée</b>	<b>05.53.53.45.01</b>	7 h 30 – 18 h 30	VACANCES
ANIMAT°JEUNESSE		<b>05.53.35.10.70</b>	En fonction des plannings	

\*Détails dans le paragraphe «ramassage scolaire»

**La Maison de l'enfance est fermée le mercredi. Possibilité pour vos enfants, d'aller à l'accueil de loisirs Jean Sigalas avec un ramassage à Pagot à 13h15 et un retour à 17h43. Tarif au quotient familial.**

La fiche d'inscription doit être remise :

- ➔ à la mairie (avenue du Général de Gaulle)
- ➔ aux ATSEM des écoles maternelles
- ➔ aux directrices des accueils périscolaires
- ➔ aux équipes des animations enfance ou jeunesse

**AUCUNE FICHE D'INSCRIPTION NE DOIT ÊTRE REMISE AUX ENSEIGNANTS.**



- Aucun enfant ou jeune ne sera confié à une tierce personne ou ne pourra quitter seul les structures de loisirs sans que cela ne soit notifié sur la fiche d'inscription datée et signée des parents. Une pièce d'identité sera demandée à toute personne, autre que le représentant légal.

- Pour le bus scolaire, si l'enfant ne peut partir seul ou si aucune personne désignée au préalable n'attend l'enfant à la descente du bus, celui-ci sera ramené à l'accueil périscolaire Eugène Le Roy ou à l'accueil de loisirs « Jean SIGALAS » (mercredis et vacances).

### **ANIMATIONS**

Les structures municipales sont des accueils de loisirs habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCSPP) bénéficiant d'une aide financière de la CAF et dont les animateurs sont majoritairement titulaires du BAFA (diplôme d'animation).

L'accueil et les temps d'animation municipaux des enfants, des jeunes et des familles se pratiquent dans un contexte convivial, chaleureux, éducatif avec des activités d'éveil, éducatives et culturelles.

### **ENFANCE**

### **Temps Scolaire**



#### **□ Sécurité aux abords des écoles :**

Un agent sera présent le matin (8h15-8h30), le soir (16h30-16h45) et le mercredi (8h15-8h30 / 11h30-11h45) devant chaque groupe scolaire afin de sécuriser le passage piétons. Cependant nous demandons aux familles de respecter le code de la route et de se garer sur les parkings afin d'optimiser la sécurité des enfants.

#### **➤ Accueil périscolaire le matin dans l'école :**

L'accueil des maternels se fait séparément des élémentaires.

Car pour les uns, ce moment répond à un besoin de calme (aménagements prévus) et de « mise en route » en douceur.

Pour les autres, le besoin de bouger se fait sentir dès l'arrivée avec des propositions d'activités ludiques intérieures et extérieures.

Dans tous les cas, le parent dispose de tout le temps nécessaire avec son enfant pour franchir le cap de la séparation pour la journée.

#### **➤ Restaurant Scolaire :**

Les enfants sont pris en charge par les animateurs municipaux à la sortie des classes et remis sous la responsabilité des enseignants dix minutes avant la reprise des cours.

Le temps du repas est un moment calme, convivial et éducatif. Les enfants doivent appliquer les règles d'hygiène et de politesse entre-eux et envers le personnel d'animation ou de service.



**A partir de la rentrée de septembre 2016, pour des raisons de sécurité sanitaire, nous ne signerons plus de PAI pour les allergies alimentaires. Toutefois si votre enfant a une allergie alimentaire vous devez rencontrer avant le premier repas la responsable du Pôle (Mme GIBIAT-CASSIAU Chrystèle ☎ 06.08.91.04.23.) afin de vous proposer des solutions intermédiaires. Sans ce rendez-vous il sera servi à votre enfant le menu prévu.**

**Pour information :** Seuls les repas sans bœuf ou sans porc seront pris en compte, il sera servi un repas de substitution ce jour-là.

#### **➤ Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)**

**Maternelle : 13 H 30 – 14 H 15** Les Atsems et les animateurs s'occuperont des enfants en continuité de la pause méridienne tous les jours de la semaine (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi):

- Petite et moyenne section : sieste et jeux.
- Grande section : jeux et petites activités.

**Elémentaires : 15 H – 16 H 30** Les équipes proposent deux fois par semaine, 1h30 d'activités gratuites, ludiques, structurées et diversifiées (activités culturelles, sportives et artistiques).

**Pour la rentrée de septembre 2016 :**

- **lundi et jeudi pour l'école Eugène Le Roy**
- **mardi et vendredi pour l'école Louis Pergaud**

**Mercredi** : Une demi-journée d'enseignement le mercredi matin (conformément au texte), avec 4 alternatives possibles pour l'après-midi :

- retour en famille à la fin de la classe
- accueil sans repas de 30 minutes sur chaque groupe scolaire
- accueil d'1h30 avec repas pour les 2 écoles sur le restaurant d'enfants Eugène Le Roy). Les familles de Louis Pergaud et d'Eugène Le Roy devront récupérer leurs enfants au périscolaire Eugène Le Roy entre 12h45 et 13h00.
- repas avec acheminement vers l'accueil de loisirs Jean Sigalas.

➤ **Accueil périscolaire le soir :**

**Dans l'école :**

*En maternelle,*

Après avoir récupéré les enfants dans les classes, et pris un goûter en commun, des activités de loisirs sont proposées, toujours dans le respect du degré de fatigue de l'enfant et en tenant compte de ses choix.

*En élémentaire,*

Après le goûter et un temps de récréation libre (mais néanmoins surveillée), des jeux variés et adaptés sont proposés aux besoins et envies du groupe tout en respectant le rythme de chacun.

Une salle sera mise à la disposition des enfants volontaires qui souhaitent faire leurs devoirs en toute autonomie car cela ne relève pas de la compétence des animateurs.

**Maison de l'Enfance : Ouverture uniquement en soirée de 16h30 à 18h30.**

De par son implantation et ses actions au cœur du quartier Pagot et son organisation, la Maison de l'Enfance est au plus proche de son public en étant un des piliers d'une dynamique sociale, ciblée sur l'enfance, propre à la cité. Ses projets d'animations sont élaborés avec une forte volonté d'inciter et d'impliquer les familles dans la vie de la structure.

➤ **Ramassage Scolaire** : (uniquement sur le groupe scolaire Eugène Le Roy).

Vos enfants seront pris en charge par 3 animateurs aux horaires et arrêts de bus déterminés.

Dès le 01 septembre 2015, le service de bus sera assuré :

- Par la société Duverneuil entre 8 h 00 et 08 h 22 pour le matin et 16 h 35 et 17 h 10 le soir.

**Pour tout renseignement sur les arrêts et horaires s'adresser auprès de l'Accueil de la mairie.**



**Inscription obligatoire.** Pour obtenir un ½ tarif ou la gratuité, il est impératif de vous présenter à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité, un justificatif des ressources (impôts, CAF, RSA, Allocations chômage...).

La Mairie vous délivrera une attestation qu'il faudra remettre à PERIBUS (Place MONTAIGNE) afin d'obtenir la carte magnétique.



**Carte magnétique à recharger tous les trimestres dans les locaux de PERIBUS à PERIGUEUX.**

**Hors Temps Scolaire / Vacances scolaires**

➤ **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Jean SIGALAS » : Mercredi après-midi + vacances**

Les activités proposées sont basées sur le principe du jeu et des loisirs.

Une partie du centre est spécialement adaptée pour l'accueil des tout-petits (2.5 à 6 ans) : ludothèque, salles de jeux d'imitation, structures de motricité, salles de sieste, salles d'activités manuelles...

Des chalets en bois, définis selon le type d'activités, accueillent les enfants de 6 à 12 ans.

Les séjours vacances sont articulés par thème et, de par son site le centre offre aux enfants un large panel d'activités : activités sportives (fronton, terrain de basket, randonnée...), ateliers cuisine, activités artistiques et culturelles, grands jeux... et sans oublier les plongeurs dans la piscine l'été.

**La prise en charge des enfants se fait sur les points d'accueils (périscolaire Eugène Le Roy et Maison de l'Enfance) et sur les arrêts de la Commune de Coulounieix-Chamiers (service de bus municipaux) ou à l'accueil de Loisirs Jean Sigalas (Horaires + arrêts ANNEXE 3).**

➤ **L'ALSH «@nim'jeunes» : vacances scolaires**

Rattaché au centre de loisirs, fonctionne en toute autonomie.

Ouvert pendant toutes les vacances scolaires, @nim'jeunes a pour mission de dynamiser le groupe afin que les jeunes soient acteurs de leurs loisirs et qu'ils participent aux projets sportifs, culturels, artistiques et socio-éducatifs proposés par les accueils de Loisirs.

➤ **Actions jeunesse :**

Développement d'activités sportives (SI T'SPORT, M'TVAC...) et culturelles, sorties.

Organisation avec les différents acteurs jeunesse (mairie, centre social, associations) de la commune de projets avec une réflexion sur la complémentarité des actions afin de proposer aux jeunes un plus grand choix.

## REGLEMENT INTERIEUR

### RESPONSABILITE

La responsabilité de la municipalité prend effet au moment où l'enfant ou le jeune entre dans les locaux ou le bus et prend fin au moment où il en sort accompagné ou pas (voir fiche d'inscription) à la fin des activités. Toute personne désignée dans la fiche d'inscription, doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir récupérer l'enfant.

### MALADIE-ACCIDENT

Aucun enfant atteint d'une maladie contagieuse ne sera accepté par l'équipe d'animation.

Dans le cas d'un traitement médical, fournir obligatoirement l'original de l'ordonnance médicale.

En cas d'accident, l'équipe d'animation fera appel aux services de secours et informera les responsables désignés dans la fiche d'inscription dans les plus brefs délais.



Il est possible de choisir le lieu où votre enfant sera transporté, cependant seul le médecin régulateur décidera de l'endroit où l'enfant pourra être accueilli selon les disponibilités des centres médicaux.

En cas d'hospitalisation, c'est de la responsabilité de la famille d'aller chercher l'enfant.

### OBJETS ET VETEMENTS PERSONNELS

Il est déconseillé que les enfants aient argent, bijoux, objets de valeur (jeux, portable, vidéos, mp3) etc...En cas de perte ou de dégradation, la municipalité ne pourra être tenue pour responsable.

Il est recommandé de marquer les vêtements, sacs, serviette de table, etc... au nom de l'enfant. Les vêtements prêtés par le pôle doivent être lavés et rendus dans la semaine.

Tout objet dangereux (couteau, canif, etc...) est formellement interdit .

### ACTIVITES SPORTIVES / TENUES / HYGIENE

Les animateurs peuvent proposer aux enfants des activités à caractère sportif. En cas de contre-indication, il vous faudra prévenir la responsable du service.

**La tenue doit être adaptée à l'activité.**

✓été : casquette, éventuellement crème solaire ....

✓ activités sportives et promenades : **tenue de sport obligatoire (jogging, baskets ...)**

**Tout enfant fréquentant les structures doit faire preuve de propreté vestimentaire et corporelle .**

### JEUX

Les jeux appartenant au pôle éducation /enfance /jeunesse doivent rester dans la structure. Dans le cas où votre enfant ne respecte pas la règle, il vous appartient de le ramener.

### AVERTISSEMENT

En cas de comportement allant à l'encontre de la charte du respect (voir ci-dessous) mise en place par la collectivité (langage grossier, dégradations, violence, vols, etc...) , la municipalité se réserve le droit de prendre toute sanction jugée utile, pouvant aller jusqu'à l'exclusion partielle ou définitive de l'enfant.

**« POUR ETRE RESPECTE, JE RESPECTE LES AUTRES »**

1. Je suis poli: «bonjour», «au revoir», «s'il te plait», «merci»
2. Je parle sans crier et je me calme quand l'adulte me le demande
3. Je ne coupe pas la parole et j'ECOUTE
4. Je prends soin du matériel que l'on me prête et des locaux pendant les activités
5. Je ramasse mes papiers, mes déchets et je respecte le tri sélectif
6. Je me déplace en groupe calmement et je suis bien en rang.
7. Le respect doit avoir lieu dans tous les sens : de l'enfant à l'adulte, de l'adulte à l'enfant, de l'adulte à l'adulte et de l'enfant à l'enfant.

**AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDEO**

Dans le cadre des activités de la mairie, votre enfant peut être amené à être photographié ou filmé.

Ces images pourront être utilisées gracieusement par la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES dans le cadre suivant : illustration des publications municipales ou d'un article du site (bulletin municipal, agenda des manifestations, journal des Anciens, affiches et tracts municipaux, exposition, etc...), mise en ligne sur le site ([www.coulounieix-chamiers.fr](http://www.coulounieix-chamiers.fr)), ou présentation dans la rubrique «Ma ville en images» et création de court-métrage.

**Nous avons besoin de votre accord qui doit être précisé sur la fiche d'inscription.**

**FACTURATION**

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal, conformément à l'arrêté Ministériel qui détermine le taux d'augmentation autorisé.

**POUR BÉNÉFICIER DU TARIF DEGRESSIF (Uniquement pour les habitants de la commune):**

Il est impératif de joindre au dossier d'inscription les pièces suivantes :

- ◆ **Le dernier avis d'imposition sur les revenus 2015**
- ◆ **Le justificatif du montant des Allocations Familiales**
- ◆ **Tout autre justificatif de revenus**
- ◆ **Justificatif du domicile (facture EDF, Téléphone, eau, avec consommation)**

**POUR BÉNÉFICIER DU RSA SOCLE UNIQUEMENT (commune et hors-commune) :**

Il est impératif de joindre au dossier d'inscription les pièces suivantes :

- ◆ **Le justificatif du montant RSA Socle de la CAF**
- ◆ **Le passeport loisirs obligatoire pour bénéficier du tarif RSA Socle**

**En l'absence de ces documents le tarif maximum sera automatiquement appliqué.****TARIFS (voir ANNEXE 2)****CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :**

Le quotient familial est le total des revenus mensuels (allocations comprises) d'une famille divisé par le nombre de personnes vivant au foyer. Les familles monoparentales bénéficient d'une part supplémentaire.

**ÉTABLISSEMENT DES FACTURES MENSUELLEMENT :** **Enfance et Jeunesse**

- ✗ Accueils périscolaires : quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant, la tarification en vigueur sera appliquée. Au delà de cinq présences, le forfait mensuel est appliqué
- ✗ Accueil de Loisirs Jean SIGALAS et @nim'jeunes : le tarif est à la journée et/ou la demi-journée avec ou sans repas
- ✗ Maison de l'Enfance : forfait annuel pour les soirées
- ✗ Temps d'activités Périscolaires (TAP) : gratuit

- ✗ Accueil de 30mn le mercredi midi : gratuit
- ✗ Accueil d'1h30 avec repas le mercredi : facturation idem au restaurant scolaire
- ✗ Séjours extérieurs + journée avec veillée sur site : le tarif est à la journée incluant la nuit
- ✗ Animation jeunesse : en fonction de l'activité

#### ☐ **Restauration**

*En maternelle* : Seuls les repas consommés sont facturés.

*En élémentaire* : quel que soit le motif de l'absence, 2 jours de carence sont appliqués (sauf sorties, grèves).

**Pour les présences occasionnelles à la restauration, possibilité d'acheter des tickets à la mairie.**

### **RÈGLEMENT DES FACTURES**

✓ Par Prélèvement automatique (vivement recommandé), avec un imprimé (**ANNEXE 4**), par famille de «demande et d'autorisation de prélèvement » dûment signé et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire RIB , Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE). Le prélèvement s'effectuera environ le 05 du mois suivant.

✓ Par Chèque bancaire ou Espèces qui devront intervenir dans un délai de 20 jours suivant la facture ; au-delà d'un mois, faute de règlement, la facture sera transmise au Trésor Public qui utilisera tous les moyens légaux à sa disposition pour obtenir le règlement.



✓ En cas de séparation ou divorce, joindre le jugement concernant la garde des enfants . A défaut de document, aucune facture ne sera refaite.

**L'ensemble du personnel du Pôle Education/Enfance/Jeunesse  
reste à votre disposition pour répondre à vos questions . N'hésitez pas !...N'hésitez pas !...**

## FICHE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 AU PÔLE EDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE

### INFORMATIONS FAMILLE / FACTURATION

NOM de l'enfant : ..... Prénom ..... Sexe : M - F

Date de naissance : ..... Ets SCOLAIRE : ..... CLASSE : .....

PARENTS OU PERSONNES LÉGALEMENT RESPONSABLES DE L'ENFANT :

(Nom-Prénom) Père : ..... Mère : ..... Autre : .....

☎ : ..... ☎ : ..... ☎ : .....

### RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR LA FACTURATION :

NOM – Prénom : ..... Adresse mail : .....

Adresse de facturation.....

SITUATION DE FAMILLE : Parent seul  Pacsé  Marié  concubinage  Nbre d'enfants : .....  
Prière de cocher la case qui vous concerne et joindre le jugement en cas de séparation ou divorce (voir page 7)

RÉGIME VERSANT LES PRESTATIONS FAMILIALES : CAF  N° Allocataire obligatoire : .....

Autre :  Lequel : ..... si M.S.A. N°identifiant .....

### MON ENFANT FRÉQUENTERA :

STRUCTURE	SEMAINE SCOLAIRE					VACANCES SCOLAIRES
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
RESTAURANT						
PERISCOLAIRE	Matin					
	Soir					
GARDERIE mercredi midi						
T.A.P.						
ALSH J. SIGALAS						
MAISON ENFANCE						
BUS						
@NIM'JEUNES						
ANIMATIONS JEUNESSE						

Ramassage scolaire : Inscription à l'accueil de la mairie (voir page 5)

## FICHE SANITAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

**NOM de l'enfant :** ..... **Prénom** ..... **Sexe :** M - F

**VACCINS :** A jour du DT Polio *OUI*  *NON*

**ALLERGIES :** Alimentaire ► PAI *OUI*  *NON*  **AUTRE :** *OUI*  *NON*

Si **OUI** laquelle : ..... Groupe Sanguin : .....

**MALADIE:** Rougeole  Rubéole  Oreillons  Varicelle  Coqueluche  Scarlatine

**OPERATION :** *OUI*  *NON*  Si **OUI** laquelle : .....

**L'enfant est-il ? : Hémophile - Cardiaque – Enurétique - Epileptique - Asthmatique - Diabétique**

**NOM du médecin traitant :** ..... ☎ : .....

**PORT D'UN APPAREIL ( Auditif – Dentaire – Lunettes...)** *OUI*  *NON*  Si oui lequel : .....

### AUTORISATIONS

**J'AUTORISE** mon enfant à quitter seul la structure ou le bus : *OUI*  *NON*

Si **NON** j'autorise à venir le chercher (personnes autres que les parents et présentation d'une pièce d'identité).

Nom : ..... Prénom ..... ☎ .....

Nom : ..... Prénom ..... ☎ .....

#### AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDEO :

**Nous autorisons la reproduction et la diffusion des photographies et images (voir détail dans les modalités générales – PAGE 6) :** *OUI*  *NON*

**REGLEMENT DES FACTURES (ne pas oublier de nous joindre votre dernier avis d'imposition et attestation CAF) :** Pièces justificatives jointes : *OUI*  *NON*

**J'opte pour le prélèvement automatique\* (voir détail dans les modalités générales – PAGE 7)** *OUI*  *NON*

\*Joindre un RIB par famille et remplir le document ci-joint « DEMANDE DE PRELEVEMENT » (ANNEXE 4)

En cas d'accident survenant à mon enfant, j'autorise le responsable à prendre pour moi les mesures d'urgence qu'elle estimera nécessaires (appel d'un médecin, transfert à l'hôpital) *OUI*  *NON*

En cas d'hospitalisation, je souhaite que mon enfant soit de préférence transporté à (voir les modalités générales – PAGE 6) : .....

**J'ai pris connaissance des modalités générales de fonctionnement :** *OUI*

**SIGNATURES DES PERSONNES LÉGALEMENT RESPONSABLES**

Le .....

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier COMPLET remis le : ...../...../.....

Copie remise au : RS  ALSH  ME  PS  AD  BUS

**(Annexe 2)****TARIFS DU SERVICE POLE EDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE**

Quotient familial	Restaurant d'enfants	Périscolaire (Forfait mensuel)		Maison de l'enfance (Forfait annuel pour les soirs)		
		Matin *	Soir * (goûter inclus)	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +
QF1 - De 0 à 186€	1,47 €	7,85 €	17,31 €	20,40 €	34,68 €	47,60 €
QF2 - De 186,01 à 281€	1,92 €	10,49 €	19,63 €	20,60 €	34,88 €	47,80 €
QF3 - De 281,01 à 480€	2,70 €	13,20 €	25,07 €	20,80 €	35,09 €	48,01 €
QF4 - De 480,01 à 622€	2,94 €	15,85 €	29,04 €	21,08 €	35,36 €	48,28 €
QF5 - De 622,01 à 1000€	3,15 €	18,56 €	32,89 €	21,76 €	36,04 €	48,96 €
QF6 - à partir de 1000,01€	3,18 €	18,74 €	33,22 €	22,44 €	36,72 €	49,64 €
QF7 - Hors Commune (sans QF)	4,28 €	21,86 €	38,19 €	/	/	/
QF8 - Présence Occasionnelle	3,21 €	1,92 €	2,78 €	/	/	/
Allergie Alimentaire	1,00 €	Tarif pour les enfants amenant leur panier repas (voir protocole PAGE 4)				

\* **Accueil périscolaire** : Les familles allocataires peuvent bénéficier d'une aide mensuelle de la CAF de 1,65€ pour le matin et 3,30€ le soir.

Cette aide viendra en déduction des tarifs ci-dessus.

Quotient familial	Accueil de Loisirs *											
	Journée ou Matinée avec repas <b>VACANCES</b>		Journée sans repas (PAI Uniquement)		½ journée sans repas <b>VACANCES ou MERCREDIS</b>		Journée avec repas <b>MERCREDIS Uniquement</b>		Journée + Veillée sur site		13Séjour extérieur (1 jour)	
	Tarif	Tarif RSA	Tarif	Tarif RSA	Tarif	Tarif RSA	Tarif	Tarif RSA	Tarif	Tarif RSA	Tarif	Tarif RSA
QF1 - De 0 à 186€	9,54 €	3,06 €	7,50 €	2,02 €	4,16 €	1,02 €	6,24 €	1,53 €	11,01 €	4,08 €	14,54 €	5,10 €
QF2 - De 186,01 à 281€	9,64 €	3,16 €	7,60 €	2,12 €	4,64 €	1,50 €	6,74 €	2,03 €	11,11 €	4,18 €	14,64 €	5,20 €
QF3 - De 281,01 à 480€	9,75 €	3,27 €	7,71 €	2,23 €	4,87 €	1,73 €	7,57 €	2,86 €	11,22 €	4,29 €	14,74 €	5,30 €
QF4 - De 480,01 à 622€	9,85 €	3,37 €	7,81 €	2,33 €	4,92 €	1,78 €	7,86 €	3,15 €	11,32 €	4,39 €	14,85 €	5,41 €
QF5 -De 622,01 à 1000€	10,36 €	/	8,32 €	/	5,18 €	/	8,33 €	/	11,83 €	/	15,36 €	/
QF6 - à partir de 1000,01€	11,07 €	/	9,03 €	/	5,53 €	/	8,72 €	/	12,54 €	/	16,07 €	/
QF7 - Hors Commune (sans QF)	12,24 €	3,57 €	10,20 €	2,53 €	6,12 €	2,04 €	10,40 €	3,36 €	16,52 €	5,10 €	20,56 €	5,61 €
QF7 – MSA Autres	16,24 €	/	14,20 €	/	8,03 €	/	12,32 €	/	20,53 €	/	26,10 €	/

\* **Accueil de loisirs et @nim'jeunes** : Pour les bénéficiaires du PASSEPORT LOISIRS, la déduction sera faite sur présentation du justificatif.

- Pour les bénéficiaires du RSA SOCLE, le tarif sera appliqué sur **présentation Obligatoire du passeport loisirs** et de l'attestation CAF justifiant le paiement **RSA Socle**.

(ANNEXE 3)

## HORAIRES DES ARRÊTS DE BUS ALSH Jean SIGALAS

### Les mercredi

<b>ARRÊTS</b>	<b>DÉPART</b>	<b>RETOUR</b>
École Élémentaire Eugène Le Roy	13h00	17h55
Rue G Clémenceau	13h05	17h50
Pont de la Cité Place du Général De Gaulle	13h10	17h48
Pagot Bat A (en bas)	13h15	17h43
Espace Vaclav Havel (Intermarché)	13h20	17h40
Allée du Plancheix	13h25	17h35
Bourg	13h30	17h33
Centre de Loisirs Jean Sigalas	13h35	17h30

### Vacances Scolaires

<b>ARRÊTS</b>	<b>DÉPART</b>	<b>RETOUR</b>
École Élémentaire Eugène Le Roy	8h00	17h55
Rue G Clémenceau	8h10	17h50
Pont de la Cité Place du Général de Gaulle	8h12	17h48
Pagot Bat A	8h17	17h43
Espace Vaclav Havel (Intermarché)	8h20	17h40
Allée du Plancheix	8h25	17h35
Bourg	8h27	17h33
Centre de Loisirs Jean Sigalas	8h30	17h30

